Développement durable et territoires
Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 7 | 2006
Proximité et environnement

Editorial Dossier 7 : Proximité et environnement

André Torre et Bertrand Zuindeau

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/2735
DOI : 10.4000/developpementdurable.2735
ISSN : 1772-9971

Éditeur
Association DD&T

Référence électronique
André Torre et Bertrand Zuindeau, « Editorial Dossier 7 : Proximité et environnement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006, consulté le 21 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/2735 ; DOI : https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2735

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Editorial Dossier 7 : Proximité et environnement

André Torre et Bertrand Zuindeau

1 Le Dossier 7 de la Revue « Développement durable et territoires » a pour objectif de fournir un premier témoignage de l'intérêt de l'utilisation des catégories de la proximité à l'analyse des questions environnementales. La légitimité de cette approche, nouvelle en bien des points, se fonde sur deux caractéristiques principales des biens environnementaux et des acteurs qui portent ces préoccupations, des caractéristiques favorables à une analyse en termes de proximité :

- tout d'abord, la dimension spatiale est souvent essentielle dans ce type de processus, qu'il s'agisse des pollutions locales et de leur espace de concernement, des conflits concernant des infrastructures, des usages du sol et des contraintes de voisinage, ou encore de la délimitation des périmètres d'action des politiques publiques ;
- ensuite, ces problèmes sont souvent rendus publics, relayés ou pris en charge par des organisations ou des communautés d'acteurs, qu'il s'agisse des expressions collectives de revendications de nature environnementale (en particulier au niveau associatif), des groupes de concertation et de négociation visant à définir les politiques ou leurs modalités d'application, ou des solutions décidées et réalisées en commun par des organisations locales de nature plus ou moins formelles.

2 Pourtant, quand se réunissent pour la première fois, au début des années 90, les fondateurs du courant de la proximité, l'environnement est encore loin de leurs préoccupations. Il s'agit essentiellement, pour ces économistes venus de l'économie industrielle et de l'économie régionale, de proposer une analyse des processus de coordination en y intégrant d'emblée la dimension spatiale, si bien que leurs centres d'intérêt vont se révéler, dans un premier temps, de nature essentiellement productive.

3 A partir d'une analyse des formes de production et d'organisation locales les plus courantes (districts, systèmes locaux de production, réseaux d'entreprises et d'innovation, localisation des firmes, ancrage territorial, processus de gouvernance locale, ressources et institutions...), les nombreux travaux menés sur ces sujets vont définir une grammaire de la proximité, qui repose sur une prise en compte conjointe

des dimensions spatiale, organisationnelle et institutionnelle des processus de coordination, aux niveaux local et global, à l'échelle de la firme comme des relations inter-entreprises. Quelques ouvrages collectifs (Rallet & Torre, 1995 ; Bellet, Kirat & Largeron, 1998 ; Gilly & Torre, 2000 ; Dupuy & Burmeister, 2003 ; Pecqueur & Zimmermann, 2004 ; Torre & Filippi, 2005) et numéros spéciaux de revues (Bellet, Colletis & Lung, 1993 ; Gilly & Torre, 1998 ; Mollard & Torre, 2004 ; Torre, 2004 ; Boschma, 2005 ; Talbot & Kirat, 2005) plus tard, après des controverses révélatrices de la vitalité de cette approche et un élargissement à des disciplines telles que la sociologie ou la géographie, on peut résumer l'apport des recherches sur la proximité autour de la définition simplifiée des deux grandes catégories de proximité (Torre & Rallet, 2005) :

- *La proximité géographique traduit la distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes...), pondérée par le coût temporel et monétaire de son franchissement*. Elle a deux propriétés essentielles. Elle est tout d'abord de type binaire : il existe d'infinies graduations (plus ou moins loin de, plus ou moins près de) mais l'examen de la proximité géographique a *in fine* pour objet de savoir si on est « loin de » ou « près de ». Elle est ensuite relative, doublement relative. Primo, la distance géographique, qui fonde le partage entre proximité et éloignement, est relative aux moyens de transport. On pondère la distance kilométrique par le temps ou/et le coût de transport. Secundo, la proximité n'est pas qu'une donnée objective. Elle procède en dernier ressort d'un jugement porté par les individus ou les groupes sur la nature de la distance géographique qui les sépare.
- *La proximité organisée n'est pas d'essence géographique mais relationnelle et concerne la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres.* L'organisation facilite les interactions en son sein, en tous cas, les rend a priori plus faciles qu'avec des unités situées à l'extérieur de l'organisation. Deux raisons majeures l'expliquent. D'une part, l'appartenance à une organisation se traduit par l'existence d'interactions entre ses membres. C'est la logique d'appartenance de la proximité organisée : deux membres d'une organisation sont proches l'un de l'autre parce qu'ils interagissent, et que leurs interactions sont facilitées par les règles ou routines de comportement (explicites ou tacites) qu'ils suivent. D'autre part, les membres d'une organisation peuvent partager un même système de représentations, ou ensemble de croyances, et les mêmes savoirs. Ce lien social est principalement de nature tacite. C'est la logique de similitude de la proximité organisée. Deux individus sont dits proches parce qu'ils « se ressemblent », i.e. partagent un même système de représentations, ce qui facilite leur capacité à interagir.

4 Ce diptyque, conçu à l'origine pour les seules relations de production, va rapidement prouver son intérêt et son efficacité dans le cadre d'autres approches. L'idée d'appréhender les questions environnementales avec les outils de la proximité date de la charnière de la fin des années 90 et du début des années 2000, avec un certain nombre de contributions préliminaires (Kirat, 1999 puis 2005 ; Lahaye, 1999 puis 2002 ; Papy & Torre, 1999 puis 2002 ; Letombe & Zuindeau, 2001 ; Torre & Caron, 2002), renouvelant, après un certain nombre de travaux standards, la prise en compte de la dimension spatiale dans l'analyse des problèmes environnementaux. Ainsi que le soulignent Mollard et Torre (2004), il apparaît en effet que ces derniers, quelles que soient leur manifestations (locales ou globales), ont une origine qui, si elle peut parfois donner lieu à controverse, n'en implique pas moins des acteurs – responsables ou victimes – localisés.. De la même manière, les politiques publiques doivent trouver une déclinaison à l'échelle locale et être acceptées (si ce n'est décidées) à ce niveau.

5 On en déduit logiquement que *la proximité géographique* joue un rôle important dans ce type d'évènements, qu'il s'agisse du voisinage des acteurs impliqués, de l'espace concerné par les externalités négatives ainsi produites ou encore du périmètre des politiques de protection, de réglementation ou de réparation mises en place au niveau local. De manière symétrique, il apparaît que les solutions retenues doivent impliquer les acteurs locaux, qu'il s'agisse de processus décisionnels résultant de délibérations collectives, ou plus simplement de l'acceptation de décisions venues « d'en haut ». C'est ici tout le registre de *la proximité organisée* qui se trouve mobilisé, dans ses *dimensions d'appartenance et de similitude*.

6 Dans un premier temps, le mariage entre les analyses de la proximité et les préoccupations environnementales a essentiellement consisté à approfondir les caractéristiques négatives de la proximité géographique, rarement soulignées dans la littérature, et à analyser ainsi le caractère conflictuel de certaines proximités subies : usages concurrents d'une même ressource environnementale (ou foncière), externalités négatives, problèmes de voisinage... Aujourd'hui, trois axes de recherche peuvent être dégagés, qui témoignent d'autant de points d'intérêt, encore inégalement représentés dans les travaux en termes de proximités. Il s'agit, respectivement :

- de l'analyse des conflits provoqués par une proximité géographique subie par les acteurs. Comme on vient de l'évoquer, il s'agit certainement du courant qui a produit jusqu'à présent le plus important volume de littérature (*axe 1*) ;
- de l'étude de la proximité géographique comme moyen de résolution des problèmes : recherche de l'éloignement au problème ; proximité entre instance de régulation et territoire du problème (*axe 2*) ;
- de la mobilisation des différentes logiques de proximité organisée comme moyen de résolution des problèmes et des conflits environnementaux (*axe 3*).

7 Les différentes contributions présentées dans le présent dossier[1] procèdent de ces différents axes, parfois de plusieurs à la fois. Nous essayons de les ordonner en fonction de ces axes (1, 2 ou 3), en mentionnant, le cas échéant, les doubles voire triples références.

8 La contribution de Nicourt et Girault, avec l'exemple d'enquêtes publiques conflictuelles relatives à l'implantation de plateformes de compostage de boues de stations d'épuration en Dordogne, insiste sur le caractère polysémique de la notion de proximité et montre comment elle peut être utilisée, dans les discours et dans les pratiques des acteurs locaux, à la fois comme un instrument de gouvernement (*axe 3*) et comme un ressort de mobilisation dans une perspective d'opposition (*axe 1*).

9 L'article de Kirat et Melot s'intéresse aux formes juridiques prises par les conflits d'usage (du fait de proximités géographiques subies – *axe 1*), et plus particulièrement à l'action des tribunaux pénaux et administratifs dans plusieurs départements français. Ces derniers apparaissent comme des acteurs de rapports de proximité organisée (*axe 3*), sans qu'ils soient, cependant, des opérateurs conscients de la régulation territoriale des usages. La diversité des résultats trouvés selon les départements est interprétée comme le reflet de la pluralité des formes de gestion des conflits dans le cadre des relations de proximité organisée.

10 L'article de Jeanneaux repose également sur une analyse des conflits d'usage, dont une double origine est proposée : physique (externalité technologique) et institutionnelle (externalité politique). En croisant ces variables, une typologie est proposée, qui est

testée au travers des conflits d'usage identifiés dans le département du Puy de Dôme, à partir de différentes sources (*axe 1*). C'est une approche en termes d'économie publique qui est ensuite mobilisée pour donner un cadre d'analyse à ces conflits.

11 Le texte de Beaurain et Longuépée, qui porte sur le risque d'inondation, propose et développe la catégorie de « proximité environnementale » dans le cadre d'une analyse des conflits. La proximité géographique, stricto sensu, n'est pas la seule à influencer les conflits relatifs aux usages, ni à susciter les conditions de leur dépassement. L'environnement partagé – qui ne requiert pas la proximité géographique étroite : pensons à une collectivité à l'amont d'un fleuve et l'autre à l'aval – constituerait un enjeu de nature à susciter une proximité particulière, plus apte que la seule proximité géographique à expliquer les conflits et la possibilité de leur résolution (*axes 1, 2, 3*).

12 Avec l'analyse des « démarches environnementales volontaires » mises en œuvre dans le cas de la viticulture et de l'arboriculture, l'article de Bélis-Bergouignan et Cazals montre comment les proximités organisées aident à la résolution des conflits. Les limites des solutions offertes par la proximité organisée seraient, en particulier, dues au fait que le conflit qui se met en place autour des enjeux environnementaux se joue entre des producteurs et des utilisateurs d'un même bien, ce qui contribue à complexifier le lien entre proximité géographique subie et proximités organisées réparatrices (*axes 1 et 3*).

13 L'article de Caron et Torre développe la question du rôle négatif des proximités géographiques dans les espaces ruraux, en insistant sur la distinction « proximité géographique subie – proximité géographique recherchée ». Les auteurs montrent également comment la mobilisation des différents types de proximités organisées peut constituer une réponse appropriée selon les différents types de conflits en cause (*axes 1, 2, 3,*).

14 La contribution de Marcelpoil et Boudières, qui a pour objet la gouvernance touristique des grandes stations de sport d'hiver, montre, à partir de deux grands exemples, comment deux formes importantes des proximités organisées (respectivement nommées organisationnelle et cognitive) sont susceptibles de s'agencer dans des modes de gouvernance locale, mais peuvent aussi entrer en contradiction (*axe 3*).

15 La contribution de Marcelpoil et Langlois a trait aux conflits entre intérêts économiques et préservation de l'environnement dans les stations de sport d'hiver. On y trouve une illustration du rôle négatif de la proximité géographique entre acteurs (*axe 1*). Mais les auteurs analysent aussi la dynamique de négociation, qui donne lieu à une difficile constitution de proximités organisées (*axe 3*).

16 Le texte de Talbot explore l'hypothèse que la gouvernance locale correspond à une articulation particulière de trois formes de proximité (respectivement organisationnelle, institutionnelle et géographique) (*axes 2 et 3*) et cherche à voir dans quelle mesure la gouvernance locale pourrait être une forme de développement durable, avec une illustration par les « pays ». L'auteur critique alors les formes d'imposition « par le haut », trop généralistes, voire susceptibles d'aller à l'encontre des dispositifs générés par le bas dans le cadre de la gouvernance locale (*axe 2*).

17 Dans le cas de l'article de Carré, Deroubaix et Chouli, portant sur la gestion des eaux de pluie, la notion de proximité géographique aide à expliquer la recherche de solutions territorialisées alternatives à la gestion classique (toitures terrasses, tranchées drainantes, noues paysagères...) (*axe 2*). Cependant, une limite à la diffusion de ces

nouvelles techniques provient d'un relatif défaut de proximités organisées, qui se traduit par une intégration institutionnelle incomplète et l'absence de consensus sur les scenarii de projets urbains (*axe 3*).

18 L'article de Letombe et Zuindeau explore les conditions de constitution des proximités organisées et tente de valider l'hypothèse (avec l'exemple des externalités environnementales consécutives à l'industrialisation du bassin minier du Nord Pas de Calais) que le contenu en incertitude des problèmes environnementaux limite, d'abord, l'importance des proximités organisées, puis conduit à l'adoption de formes originales de gestion des externalités (*axe 3*).

19 L'article de Granjou et Garin a trait à la « gestion volumétrique » de l'eau dans le Bassin de la Charente pour réduire les conflits liés au poids de l'irrigation sur la ressource en eau. Les auteurs montrent que ce nouveau mode de gestion favorise la construction de nouvelles proximités organisées, non dénuées toutefois de limites : d'une part, elle est partielle – la démarche privilégie la question de l'irrigation et ne traite pas des autres interdépendances –, d'autre part, elle conduit à un partage de règles et non de valeurs communes, ce qui les conduit à mobiliser à nouveau le concept de proximité cognitive (*axe 3*).

20 L'article de Gueorguieva-Faye a pour objet l'implantation d'éoliennes en Ardèche, à partir de deux exemples de processus de concertation locale impliquant à des degrés divers la proximité organisée entre acteurs locaux. L'auteur analyse les formes de proximités organisées, diversement implantées dans le territoire, et leur capacité à favoriser l'acceptabilité des éoliennes (*axe 3*).

21 L'article de Gueymard pose la question de la mesure de la proximité que pourrait, par exemple, évaluer une approche de type « prix hédoniques ». Mais l'auteur montre d'emblée les limites de telles démarches qui ne sont pas à même de rendre compte des aspects subjectifs inhérents à la source d'externalité environnementale. Il en résulte un travail d'enquête pour mieux préciser la perception du bien environnemental et la proposition d'une méthodologie qui couplerait données objectives et informations subjectives. Sans que cela soit explicité dans l'article, on pourrait dire que ce type d'évaluation porterait tout autant sur la proximité géographique que sur les proximités organisées (*axes 1, 2, 3*).

BIBLIOGRAPHIE

Bellet M., Colletis G., Lung Y., 1993, « Économie de proximités », n° spécial, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3.

Bellet M., Kirat T., Largeron C., 1998, *Approches multiformes de la proximité*, Hermès, Paris.

Dupuy C. A., Burmeister A., 2003, *Entreprises et territoires. Les nouveaux enjeux de la proximité,* La Documentation Française, Paris.

Boschma R., 2005, « Proximity in economic interaction », special issue, *Regional Studies*, vol. 39, n°1.

Gilly J.P., Torre A., 1998, “Prossimità : Dinamica industriale e Territorio. Studi Francesi”, n° spécial, *L’Industria*, n°3.

Gilly J.P., Torre A., 2000, *Dynamiques de Proximité*, L’Harmattan, Paris.

Kirat T., 1999, « La proximité, sources d’externalités négatives : le droit comme technologie de la structuration des espaces et de la gouvernance locale », 2e Journées de la Proximité, Toulouse, 19-20 mai. Publié en 2005 *in* Torre A., Filippi M., *Proximités et Changements Socio-économiques dans les Mondes Ruraux*, INRA éditions, Paris.

Lahaye, N., 1999, « Gouvernance territoriale et espaces d’intérêt public : le rôle de la proximité face à l’enjeu d’un développement durable territorial », *École chercheurs économie spatiale et régionale*, Le Croisic, 8-10 décembre. Publié en 2002, *in* Torre A., « Le local à l’épreuve de l’économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, numéro 33, pp. 171-190.

Letombe G., Zuindeau B., 2001, « Externalités environnementales et dynamique territoriale : l’exemple du bassin minier du Nord – Pas de Calais », The Third Congress on proximity « New Growth and Territories », Paris, 13 and 14 December.

Papy F., Torre A., 1999, Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ?, *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, 151-169. Publié en 2002, *in* Torre A.*,* « Le local à l’épreuve de l’économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, numéro 33, pp. 151-170.

Pecqueur B., Zimmermann J.B., 2004, *Economie de Proximités*, Hermès, Paris.

Rallet A., Torre A., 1995, *Economie Industrielle-Economie Spatiale,* Economica, Paris.

Talbot D., Kirat T., 2005, « Proximité et institutions : nouveaux éclairages », *Economie et Institutions*, n°s 1 et 2.

Torre A., 2004, « Proximité et Territoires », n° spécial, *Economie Rurale*, numéro 280.

Torre A., Caron A., 2002, « Conflits d’usages et de voisinage dans les espaces ruraux », n° thématique : « Autour du développement durable », *Sciences de la société*, n° 57, octobre, p. 94-113.

Torre A., Filippi M., 2005, *Proximités et Changements Socio-économiques dans les Mondes Ruraux*, INRA éditions, Paris.

Torre A., Mollard A., 2004, “Proximity and environmental dimensions”, special issue, *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n° 3.

Torre A., Rallet A., 2005, Proximity and localization, *Regional Studies*, 39, n° 1, 47-60.

NOTES

1. 14 contributions sont mises en ligne dans cette première vague. Trois supplémentaires paraîtront dans les mois à venir.

AUTEURS

ANDRÉ TORRE

André Torre est Directeur de recherche en économie à l'UMR SAD-APT (INRA et INA-PG). Ses domaines de prédilection sont l'étude des relations de proximité et l'analyse des conflits. Vice président de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française), il est l'un des fondateurs du groupe « Dynamiques de Proximité ».

BERTRAND ZUINDEAU

Bertrand Zuindeau est maître de conférences en économie à l'Université de Lille 1. Son domaine de recherche est l'économie de l'environnement et le développement durable. Membre du CLERSE – IFRESI CNRS, il co-anime également un réseau de recherche : « Développement durable et territoires fragiles ». Il est co-fondateur et dirige actuellement la revue Développement durable et Territoires